

ANNEXE 1

Rapport aux membres sur la révision de la programmation 10^{ième} ébauche – 27 janvier 2004

Résultats attendus : Permettre aux membres d'approuver les critères de sélection et leur pondération (Cadre de révision - section C – pages 3-9) qui serviront à établir la programmation principale des championnats de SIC pour la période de 2006-2007 à 2011-2012. Un scrutin électronique sur la motion suivante est lancé dans le but de connaître la position des membres à ce sujet.

Motion approuvée par le conseil d'administration de SIC :

D'approuver la section C du texte sur la révision de la programmation telle que décrite aux pages 3 à 9 de ce document.

A. Préambule

Un examen complet de la programmation sera réalisé pour s'assurer que la programmation des championnats de SIC est contemporaine et pertinente pour les étudiantes et étudiants athlètes et qu'elle est viable pour les universités membres.

Toutes les disciplines de la programmation actuelle seront évaluées à partir de critères qui mesurent leur contribution et leur valeur envers les étudiantes et les étudiants athlètes, les universités membres et la Politique canadienne du sport.

Les critères de présélection (voir 2.3) seront d'abord utilisés auprès des disciplines de la programmation actuelle pour faire un premier tamisage. Les disciplines qui satisferont les exigences d'au moins un des critères seront automatiquement retenues à la programmation de 2006-2007 à 2011-2012 sans être obligées d'être proposées à nouveau. Quant aux disciplines qui ne seraient pas retenues lors de cette première étape, elles pourront être proposées en même temps que d'autres nouveaux sports. L'ensemble de ces sports sera alors examiné et évalué.

Cette démarche permettra à SIC, dans le cadre de sa mission, d'établir ses priorités et d'engager stratégiquement ses ressources à la poursuite de l'excellence. Il est possible qu'en fin de parcours que la programmation actuelle soit maintenue sans changement ou qu'encore que des activités s'ajoutent ou soient retranchées graduellement de celle-ci.

Au terme de la démarche de sélection et de classement des disciplines, le conseil d'administration de SIC évaluera la capacité de notre organisme à maintenir, augmenter ou réduire le nombre de championnats à encadrer.

B. Contexte

1. Le rapport du groupe de travail sur les championnats - contexte, principes et recommandations (5^{ième} ébauche - 19 juin 2001) approuvé par les membres lors de l'assemblée générale de 2001 précisait l'importance d'identifier les principes, les critères et la procédure à suivre pour l'ajout ou l'abandon de disciplines sportives à la programmation des championnats de SIC. Les derniers changements à la programmation ont été apportés en 1998-1999 quand SIC a ajouté le hockey et le rugby féminin à sa programmation.
2. Un projet de réorganisation du dossier sport, accompagné d'un document de consultation, a été diffusé aux membres de SIC au mois d'octobre 2002. Une des recommandations suggérait de revoir périodiquement la programmation sportive pour s'assurer qu'elle demeure pertinente pour les étudiantes et étudiants athlètes et viable pour les universités. Toute la programmation actuelle sera révisée. Les disciplines qui satisferont les exigences d'au moins un des critères seront automatiquement retenues à la nouvelle programmation. Les disciplines de la programmation actuelle qui ne passeront pas le premier test seront soumises à une évaluation

qui mesurera leur capacité à rencontrer les besoins des étudiants athlètes, les attentes des universités et les orientations de la Politique canadienne sur le sport. D'autres sports, non reconnus actuellement par SIC, pourront aussi manifester leur intérêt à être intégrés à la programmation.

3. Le dossier sport a été discuté par les membres lors de la Table ronde du 25 novembre 2002. On a alors convenu de la nécessité de procéder à cette révision. Des commentaires ont été reçus sur les critères à considérer et sur la périodicité de ces révisions.
4. Le conseil d'administration a approuvé le 31 mars 2003 le cadre de référence et le mandat du comité ad hoc sur la révision de la programmation sportive de SIC.
5. Le comité de révision de la programmation s'est réuni en avril 2003 pour identifier les critères servant à mesurer la valeur et l'importance de chaque sport pour les étudiantes et étudiants athlètes, pour les universités membres et pour la Politique canadienne du sport. L'appréciation réalisée à l'aide de ces critères permettra à SIC d'établir ses priorités, d'affecter stratégiquement ses ressources et de poursuivre l'excellence dans certains sports. Les paramètres suivants ont été tenus en compte par le comité dans le choix des critères :
 - i) l'harmonisation avec la mission académique de SIC
 - ii) les possibilités au plan du marketing
 - iii) les installations disponibles
 - iv) l'équité entre les sexes
 - v) le niveau de pratique sportive (participation des universités, la relève)
 - vi) les liens avec les programmes des FSN, FSP et la FISU
 - vii) le bassin d'entraîneurs et d'officiels
6. Le projet de critères, de leur pondération et du processus considéré a été discuté en atelier lors des assises annuelles de 2003 et les membres se sont exprimés sur les critères et la pondération.
7. Une 5^{ème} ébauche (14 octobre 2003) a été diffusée aux membres et aux associations d'entraîneurs pour autres commentaires et réactions. Le conseil d'administration a tenu compte de ces réactions et il a suggéré un certain nombre de changements. La version # 9 reflète les modifications suggérées par le conseil d'administration suite à ses réunions du mois de novembre et décembre 2003.
8. Calendrier :
 - a) Révision des critères à la lueur des commentaires des membres lors de l'AGA – octobre 2003
 - b) Diffusion aux membres pour commentaires et réactions sur les critères révisés et pondérés – octobre 2003
 - c) Présentation des commentaires des membres et discussion avec le conseil – novembre 2003
 - d) Élaboration d'un document mis à jour suite aux récents commentaires et présentation au conseil pour discussion à ses réunions de décembre 2003 et de janvier 2004.
 - e) Approbation du document révisé par le conseil d'administration à sa réunion du mois de janvier 2004.
 - f) Scrutin électronique pour approbation auprès des membres – janvier et février 2004
 - g) Collaboration avec un étudiant gradué ou un professeur pour améliorer certains aspects de la recherche associée au projet – hiver 2004
 - h) Élaboration d'outils de collecte de données à utiliser auprès des universités, des FSN, des fédérations sportives étudiantes, de l'ACSC et de d'autres groupes – hiver 2004
 - i) Pré-test des outils de collecte de données – hiver 2004
 - j) Diffusion des moyens de collecte de données – hiver 2004
 - k) Retour des données des groupes sollicités – début juin 2004
 - l) Validation des données reçues – juin 2004
 - m) Analyse et synthèse des résultats – août 2004

- n) Application des critères de sélection des disciplines et classement de celles-ci– octobre 2004
- o) Présentation du classement des disciplines au conseil d'administration.
- p) Le conseil décide du nombre maximum de sports à retenir à la programmation et arrête la programmation en tenant compte du classement établi par l'outil de mesure ou selon son bon jugement – novembre 2004
- q) Annonce de l'avant-projet de programmation aux membres de SIC – décembre 2004
- r) Annonce aux autres groupes du monde du sport tout en étant assujetti aux appels et à l'approbation finale par les membres – janvier 2005
- s) Audition des appels (si nécessaire) selon une procédure rigoureuse – janvier et février 2005
- t) Présentation du projet de programmation aux membres de SIC pour son approbation (cette approbation porte essentiellement sur la reconnaissance que le processus, les critères et la pondération sont conformes à ce qui a été convenu) – juin 2005
- u) Élaboration des règlements techniques (format, calendriers, etc.) des nouvelles disciplines s'il y a lieu – septembre 2005 à mars 2006
- v) Implantation de la nouvelle programmation (intégration des nouvelles disciplines et élimination graduelle des sports actuels non retenus) pour le mois de septembre 2006.

C. Proposition du cadre de révision de la programmation

1. Introduction

Sport interuniversitaire canadien célèbre le mariage du sport et des études. SIC renforce le rôle des universités, enrichit l'expérience universitaire des étudiantes et des étudiants athlètes, contribue au développement du sport au Canada, fait la promotion des valeurs du sport, provoque des partenariats et suscite des occasions favorables qui permettent à plusieurs Canadiennes et Canadiens de mieux se connaître et d'apprécier leurs différentes valeurs et cultures. SIC ajoute énormément de valeur à l'expérience sportive par sa pratique concurrente à la formation universitaire. Une différence marquée avec ce qui se fait dans le contexte des clubs sportifs.

Les activités de Sport interuniversitaire canadien contribuent significativement aux objectifs visés par la loi C-12 et la Politique canadienne du sport. SIC est une figure de proue dans la poursuite de l'excellence sportive. Les athlètes qui aspirent au plus haut niveau peuvent poursuivre leur rêve tout en poursuivant des études supérieures. Sport interuniversitaire canadien est un maillon important du système sportif canadien. Les universités membres de SIC investissent considérablement dans la pratique du sport sous toutes ses formes, dans l'aménagement d'installations et d'équipements sportifs de qualité, dans le soutien quotidien des entraîneurs, des gestionnaires du sport, des étudiantes et des étudiants athlètes, des officiels et du personnel de médecine sportive.

Sport interuniversitaire canadien est un outil de développement du sport qui concourt à la consolidation des liens entre les divers intervenants du monde sportif aux niveaux national, provincial, régional et local. Des circuits sportifs universitaires en santé et dynamiques assurent l'avenir du système sportif. Dans leur poursuite des championnats canadiens universitaires, les universités ont développé des traditions de support et de respect pour le sport. Les universités membres de SIC sont engagées sérieusement dans la pratique du sport de haut niveau dans un contexte favorable à la poursuite d'études supérieures. SIC est donc un joueur important dans le développement du sport au Canada.

Le sommaire des principales étapes du processus de sélection :

1. Critères de présélection
Les disciplines de la programmation actuelle sont examinées selon ces critères et celles qui rencontrent les exigences sont automatiquement retenues à la programmation de 2006-2007 à 2011-2012.
2. Critères d'admissibilité minimums

Les disciplines de la programmation actuelle qui n'ont pas rencontré les exigences de la présélection et d'autres nouveaux sports doivent à cette étape rencontrer les critères d'admissibilité minimums pour être considérés à l'étape suivante.

3. Autres critères de discrimination

D'autres critères plus raffinés servent ensuite à poursuivre l'évaluation des disciplines qui ont franchi la deuxième étape. La pondération retenue pour ces critères est la suivante :

Critères	Valeur en points	Pondération
Classement des membres des disciplines considérées	80	20 %
Possibilités de marketing	57	14 %
Qualité de la relève	45	11 %
Niveau de participation actuel des universités	45	11 %
Bassin d'entraîneurs qualifiés	42,5	11 %
Disponibilité des installations	37,5	10 %
Bassin d'officiels	32,5	8 %
Place de la discipline universitaire dans le modèle de développement des FSN/FSP	32,5	8 %
Occasions de compétitions	22,5	6 %

4. Le comité de révision de la programmation propose au conseil d'administration un classement des disciplines qui rencontrent les exigences. Le conseil détermine le nombre de sports que SIC est capable d'encadrer. Le conseil élabore ensuite une liste des disciplines à retenir à la programmation : les sports de la programmation actuelle qui rencontrent les exigences de la présélection sont automatiquement retenus; 70 % des places disponibles est composé de disciplines qui rencontrent les critères d'équité entre les sexes et les autres critères de discrimination; le dernier 30 % des places disponibles est attribué en tenant compte des critères de discrimination tout en laissant toutefois aux membres du conseil de la latitude dans leur choix.

2. **Choix des sports de la programmation principale des championnats canadiens**

2.1 **Les principes retenus**

- 2.1.1 La programmation principale des championnats canadiens devrait refléter un niveau de pratique sportive élevé qui se caractérise par la présence d'athlètes, d'entraîneurs, de réseaux de compétition et d'arbitrage de haut niveau.
- 2.1.2 Il est acceptable d'utiliser des critères d'admissibilité minimums que les disciplines doivent rencontrer avant d'être considérées pour la programmation principale de SIC.
- 2.1.3 Il est acceptable de déterminer l'envergure de la programmation que SIC est capable d'assumer.
- 2.1.4 Il est acceptable de choisir des sports sur la base de l'équité entre les sexes. Dans le cycle actuel (1998-1999 à 2005-2006) de la programmation principale de SIC, on retrouve 152 places pour les sports pratiqués par les hommes (51 %) et 146 places pour les disciplines pratiquées par les femmes (49 %). SIC doit maintenir un rapport semblable pour le prochain cycle 2006-2007 à 2011-2012.
- 2.1.5 Le processus de sélection des disciplines doit permettre aux entraîneurs et aux athlètes d'exprimer leur point de vue.
- 2.1.6 Les critères, leur pondération et le système de points doivent servir de balise à la décision finale sur le choix des disciplines retenues à la programmation. Le premier 70 % des places

disponibles sera comblé en considérant les résultats du processus de sélection. Pour l'autre 30 %, le conseil d'administration doit s'inspirer des résultats du processus tout en mettant en valeur son propre jugement sur le choix de d'autres disciplines qui rencontrent les objectifs d'équité entre les sexes et de d'autres objectifs qu'il considère importants.

2.2 La procédure de demande de reconnaissance d'un sport

Le mécanisme retenu vise à permettre les demandes de reconnaissance en tentant d'éviter les duplications entre les universités membres, les associations régionales, les FSN et d'autres sports possiblement intéressés.

2.2.1 La demande de reconnaissance comme sport de la programmation principale de SIC doit normalement être présentée par un membre de SIC, une association d'entraîneurs de SIC ou une association régionale soit :

- i) en partenariat avec une FSN, ou
- ii) comme délégué d'un certain nombre d'universités membres de SIC.

Des renseignements complémentaires à ceux reçus seront demandés aux membres, aux FSN, aux associations régionales, aux associations d'entraîneurs de SIC si celles-ci existent, à l'Association canadienne des entraîneurs, aux fédérations qui encadrent le sport scolaire et collégial et à d'autres groupes si nécessaire.

2.2.2 Les sports seront évalués sur la base des sexes. Par exemple, une première demande pour le hockey sur gazon masculin et une deuxième demande pourrait être faite pour le hockey sur gazon féminin. Les disciplines qui regroupent les deux sexes dans un championnat (v. g. natation, athlétisme, etc.) pourront être proposées dans une même demande et elles seront évaluées conjointement.

2.3 Critères de présélection

Les critères de présélection suivants seront d'abord utilisés auprès des disciplines de la programmation actuelle. Les disciplines qui satisferont les exigences d'au moins un de ces critères seront automatiquement retenues à la programmation de 2006-2007 à 2011-2012 sans être obligées d'être proposées à nouveau. Les exigences de cette première étape sont élevées. Elles doivent pouvoir repérer les disciplines à fort taux de participation des membres, qui de plus, sont financièrement et en terme de marketing (télévision et ristournes des championnats) très intéressantes pour SIC.

2.3.1 Participation actuelle des membres

Les disciplines où au moins 70 % des membres (35 universités) participent en 2003-2004 seront automatiquement retenues à la programmation du prochain cycle (2006-2007 à 2011-2012) sans qu'elles soient tenues de demander leur reconnaissance. (Basketball - femmes et hommes, soccer - femmes et hommes et volleyball - femmes)

2.3.2 Retombées financières et de marketing pour SIC

Les disciplines qui génèrent, lors des championnats ou des rencontres préliminaires (demi-finales nationales), des ristournes d'au moins 75 000 \$ par année et/ou si TSN a télédiffusé les championnats au terme des saisons de 2000 à 2004 seront automatiquement retenues à la programmation du prochain cycle sans qu'elles soient tenues de demander leur reconnaissance. (Basketball – femmes et hommes, football, hockey - femmes et hommes ainsi que volleyball – femmes et hommes)

Les autres disciplines de la programmation actuelle de SIC devront présenter une demande de reconnaissance qui sera évaluée à la lueur des autres critères décrits ci-après. (Cross-country – femmes et hommes, hockey sur gazon - femmes, rugby - femmes, natation – femmes et hommes, athlétisme – femmes et hommes et lutte – femmes et hommes).

Basketball – femmes	Cross-country – femmes
Basketball – hommes	Cross-country – hommes
Football	Hockey sur gazon – femmes
Hockey – femmes	Rugby – femmes
Hockey – hommes	Natation – femmes
Soccer – femmes	Natation - hommes
Soccer – hommes	Athlétisme – femmes
Volleyball – femmes	Athlétisme - hommes
Volleyball - hommes	Lutte – femmes
	Lutte - hommes

2.4 Critères d'admissibilité minimums

Avant qu'une demande ne soit considérée, les critères suivants minimums doivent être rencontrés par les disciplines qui n'apparaissent pas à la programmation principale de SIC pour le cycle 1998-1999 à 2005-2006. Ces critères témoignent d'un engagement à la dimension étudiant athlète ainsi que de l'existence d'une solide infrastructure de développement du sport, assurant ainsi la relève d'athlètes et permettant aux membres de SIC de s'impliquer dans sa croissance.

La santé et le dynamisme des FSN et FSP influencent considérablement la capacité du système à pourvoir et à former les entraîneurs et les officiels et à faire la promotion de la discipline auprès du grand public. Il ne suffit pas de rencontrer ces exigences minimales pour être reconnu. Ces exigences ne sont qu'un pré-requis à l'admissibilité. Les autres disciplines inscrites à la programmation de SIC du cycle 1998-1999 à 2005-2006 ne sont pas soumises à cette série de critères, elles passent directement à la dernière étape où elles seront évaluées selon les « autres critères de discrimination. »

- 2.4.1 La discipline est compatible avec les objectifs académiques de SIC. Le concept d'étudiant athlète est très valorisé au sein de SIC. On souhaite que les étudiants réussissent leurs études, qu'ils obtiennent un diplôme universitaire dans le temps requis et qu'ils se lancent dans une profession pour connaître le succès. La programmation retenue doit donc contribuer au succès dans les études et non nuire à celui-ci.
- 2.4.2 L'existence d'un nombre suffisant (*masse critique : au moins 20 universités provenant des quatre associations régionales*) d'universités membres prêtes à s'engager à participer au championnat canadien si cette discipline est retenue à la programmation.
- 2.4.3 L'existence d'un nombre suffisant (*masse critique : trois associations régionales sur quatre*) d'universités membres et/ou d'associations régionales qui détiennent ou qui ont accès à des installations sportives capables d'accueillir un championnat de SIC dans cette discipline si celle-ci est retenue à la programmation.
- 2.4.4 L'existence d'une infrastructure solide d'encadrement de ce sport où on trouve :
 - a. Un programme de perfectionnement des entraîneurs
 - b. Un système d'accréditation des officiels
 - c. Une réglementation de jeu publiée dans les deux langues
 - d. Un bon réseau de compétitions qui se manifeste par au moins la tenue d'un championnat provincial dans sept provinces
 - e. Au moins sept fédérations sportives provinciales impliquées dans le sport scolaire
- 2.4.5 Les activités de l'organisme demandant la reconnaissance rencontrent les critères de la définition d'un sport telle que reconnue par Sport Canada.

2.5 Autres critères de discrimination

Les critères décrits ci-après aideront à différencier les disciplines qui ont rencontré les exigences minimales d'admissibilité. Les critères sont pondérés pour mesurer leur importance par rapport à SIC.

Remarque : Quand dans les domaines mesurés, les points octroyés n'arrivent pas à discriminer suffisamment les sports considérés, on placera les sports dans l'ordre et ils seront regroupés en quartiers avant de leur attribuer une cote.

2.5.1 Le classement des sports par les membres de SIC

(En utilisant une pondération qui accordera 80 points à la discipline la mieux classée)

Les membres seront appelés à classer par ordre d'importance les sports qui demandent leur reconnaissance. Les points sont accordés selon le nombre de disciplines qui se manifestent (v. g. si 25 sports se manifestent, la discipline choisit au premier rang recevra 25 points, la deuxième 24, ainsi de suite. Ce pointage sera ensuite multiplié par le facteur de pondération de façon à ce que la première place reçoive 80 points.)

2.5.2 Paramètres liés au marketing de la discipline (pondération 1,9)

Ce paramètre permettra de mesurer si le sport présente des avantages au plan du marketing, élevant ainsi le profil du sport universitaire. Les sports « en demande » seront donc considérés plus favorablement que ceux qui n'ont pas réussi à ce jour à « se vendre » ou qui sont en émergence sur ce plan.

2.5.2.1 Couverture télévisée

- La FSN réussit à assurer annuellement la télédiffusion d'au moins dix de ses événements amateurs sur différents réseaux de télévision nationale = 10 points
- La FSN réussit à assurer annuellement la télédiffusion d'au moins cinq de ses événements amateurs sur des réseaux de télévision nationale = 7 points
- La FSN réussit à assurer annuellement la télédiffusion d'au moins cinq de ses événements amateurs sur des réseaux de télévision régionale ou locale = 4 points
- La FSN réussit à assurer annuellement la télédiffusion de deux à quatre de ses événements amateurs sur des réseaux de télévision régionale ou locale = 1 point.

2.5.2.2 Commandite de la FSN

- La FSN reçoit plus de 750 000 \$ par année en commandite = 10 points
- La FSN reçoit entre 500 000 \$ et 750 000 \$ en commandite = 7 points
- La FSN reçoit entre 250 000 \$ et 500 000 \$ en commandite = 4 points
- La FSN reçoit entre 100 000 \$ et 250 000 \$ en commandite = 1 point.

2.5.2.3 Promotion et publicité de la FSN à l'endroit de SIC

- Le site Web de la FSN montre un lien avec celui de SIC ; la FSN publie des communiqués sur des athlètes et des entraîneurs de SIC ; La FSN affiche SIC lors de ses championnats et elle utilise ses publications pour promouvoir SIC = 10 points

2.5.3 Niveau de la pratique sportive – bassin de développement (pondération 1,8)

Le niveau de jeu des ligues universitaires est en partie tributaire de la qualité des programmes des FSN et FSP qui encadrent les athlètes d'âge à fréquenter le secondaire et le collégial. Les disciplines qui ont développé d'importants bassins de pratiquants seront mieux cotées que celles qui ont un nombre plus limité d'adeptes.

2.5.3.1 Le nombre total de pratiquants d'âge scolaire (secondaire ou collégial) dans un sport. Ils seront ensuite classés en quartiers.

- Premier quartier quant au nombre de pratiquants = 25 points
- Deuxième quartier quant au nombre de pratiquants = 17 points

- Troisième quartier quant au nombre de pratiquants = 10 points
- Dernier quartier quant au nombre de pratiquants = 3 points

2.5.4 **Participation actuelle au niveau universitaire (pondération 1,8)**

Les disciples plus populaires, en terme de participation au niveau universitaire, seront mieux considérées que les autres moins populaires.

Les sports actuellement à la programmation de SIC doivent répondre aux questions de 2.5.4.1 et les nouvelles disciplines doivent répondre aux questions 2.5.4.2 et 2.5.4.3

2.5.4.1 Nombre d'équipes de SIC

- Premier quartier quant au nombre d'équipes évoluant à SIC = 25 points
- Deuxième quartier quant au nombre d'équipes évoluant à SIC = 20 points
- Troisième quartier quant au nombre d'équipes évoluant à SIC = 15 points
- Dernier quartier quant au nombre d'équipes évoluant à SIC = 10 points

2.5.4.2 Quand un sport n'est pas inscrit à la programmation de SIC, on mesure le nombre d'équipes qui évolue dans les associations régionales (dénombrées par région)

- Premier quartier quant au nombre d'équipes évoluant dans les AR = 25 points
- Deuxième quartier quant au nombre d'équipes évoluant dans les AR = 20 points
- Troisième quartier quant au nombre d'équipes évoluant dans les AR = 15 points
- Dernier quartier quant au nombre d'équipes évoluant dans les AR = 10 points

2.5.4.3 Nombre d'équipes organisées et actives sur le campus qui ne participent pas aux activités de SIC ou de l'association régionale.

- Premier quartier quant au nombre d'équipes évoluant sur les campus = 25 points
- Deuxième quartier quant au nombre d'équipes évoluant sur les campus = 20 points
- Troisième quartier quant au nombre d'équipes évoluant sur les campus = 15 points
- Dernier quartier quant au nombre d'équipes évoluant sur les campus = 10 points

2.5.5 **Nombre d'entraîneurs accrédités disponibles (pondération 1,7)**

La qualité des circuits de compétition de SIC dépend en partie du nombre d'entraîneurs d'expérience et qualifiés qui sont disponibles. Les disciplines qui jouissent d'une réserve importante d'entraîneurs qualifiés et expérimentés partout au pays seront mieux cotées que celles qui ont un bassin moins bien fourni. Les dossiers de demande de reconnaissance doivent présenter des données valides sur le nombre d'entraîneurs accrédités des niveaux 2, 3 et 4. La distribution géographique de ces entraîneurs doit aussi être précisée.

2.5.5.1 Information sur le nombre d'entraîneurs et leur niveau d'accréditation

- Premier quartier quant au nombre d'entraîneurs qualifiés pour diriger au niveau universitaire = 25 points
- Deuxième quartier quant au nombre d'entraîneurs qualifiés pour diriger au niveau universitaire = 17 points
- Troisième quartier quant au nombre d'entraîneurs qualifiés pour diriger au niveau universitaire = 10 points
- Dernier quartier quant au nombre d'entraîneurs qualifiés pour diriger au niveau universitaire = 3 points

2.5.6 **Installations (pondération 1,5)**

Les disciplines retenues doivent pouvoir compter sur des installations qui sont sécuritaires, pas trop coûteuses et qui rencontrent les exigences techniques des disciplines.

- Les installations sont disponibles (on peut y tenir des activités aux heures préférées, elles sont sécuritaires, elles rencontrent les exigences technique du sport, il y place pour accueillir des spectateurs et elles ne sont pas trop coûteuses) = 25 points
- Les installations peuvent être disponibles (elles sont plus difficile d'accès, plus coûteuses et ne peuvent pas accueillir de spectateurs) = 15 points

2.5.7 Officiels (pondération 1,3)

La disponibilité d'officiels qualifiés et compétents permet d'avoir des ligues qui fonctionnent bien. Les sports qui peuvent démontrer la disponibilité d'officiels qualifiés partout au Canada seront mieux notés que ceux qui ont un moins bon bassin.

On devra préciser le niveau de qualification et le nombre d'officiels nécessaires à l'encadrement des compétitions régionales et des championnats de SIC.

Information sur le nombre d'officiels qualifiés pouvant encadrer les compétitions de SIC

- Premier quartier quant au nombre d'officiels qualifiés pour SIC = 25 points
- Deuxième quartier quant au nombre d'officiels qualifiés pour SIC = 17 points
- Troisième quartier quant au nombre d'officiels qualifiés pour SIC = 10 points
- Dernier quartier quant au nombre d'officiels qualifiés pour SIC = 3 points

2.5.8 Le sport universitaire est considéré favorablement par les FSN/FSP dans leur système de développement de leur discipline (pondération 1,3)

2.5.8.1 Le dossier de candidature doit préciser l'importance et la place du sport universitaire dans le système de développement de la discipline. La description de ce système doit être jointe au dossier de candidature. Les sports universitaires qui se situent favorablement dans le système de développement de la FSN seront mieux notés que ceux qui sont moins bien considérés dans le système de développement de la FSN. Il faudra aussi souligner l'incidence sur le sport universitaire d'une discipline qui est pratiquée autant dans le milieu civil qu'en milieu étudiant. Le degré de conflit entre des activités de la FSN et le championnat de SIC doit aussi être précisé. On devra aussi indiquer l'importance de la présence d'entraîneurs de SIC sur les équipes nationales.

- Premier quartier quant à l'importance du sport pratiqué à SIC dans le système développement de la FSN = 13 points
- Deuxième quartier quant à l'importance du sport pratiqué à SIC dans le système développement de la FSN = 10 points
- Troisième quartier quant à l'importance du sport pratiqué à SIC dans le système développement de la FSN = 5 points
- Dernier quartier quant à l'importance du sport pratiqué à SIC dans le système développement de la FSN = 0 point

2.5.8.2 Contribution des FSN à SIC

Peut inclure les ligues professionnelles (LP) dont le montant devra être présenté séparément. SIC veut établir le degré d'intérêt des FSN ou des LP à investir et à devenir des partenaires financiers de SIC durant le cycle 2006-2007 à 2011-2012. Les FSN et les LP qui s'engagent à aider financièrement ou à offrir des services gratuits, réduisant les frais de SIC, seront considérées plus favorablement que celles qui ne souhaitent pas devenir des partenaires financiers de SIC.

- La FSN/LP s'engage à contribuer au moins 250 000 \$ durant le prochain cycle de programmation de SIC = 12 points
- La FSN/LP s'engage à contribuer entre 200 000 \$ et 250 000 \$ durant le prochain cycle de programmation de SIC = 9 points
- La FSN/LP s'engage à contribuer entre 150 000 \$ et 200 000 \$ durant le prochain cycle de programmation de SIC = 6 points
- La FSN/LP s'engage à contribuer entre 100 000 \$ et 150 000 \$ durant le prochain cycle de programmation de SIC = 3 points

Remarque : Si cette formule ne permet de bien différencier les sports qui demandent une reconnaissance, ceux-ci seront alors classés en quartiers pour l'attribution des points.

2.5.9 Reconnaissance des disciplines bien établies (pondération 0,9)

Les sports actuellement à la programmation principale de SIC seront considérés de façon particulière en reconnaissance des investissements des membres au plan des installations, des équipements et du personnel affecté au soutien de la discipline. Il en sera de même pour les disciplines de la FISU, de l'ACSC, des Jeux du Canada et pour les sports qui tiennent ou ont tenu au cours des dernières années des championnats canadiens universitaires non homologués par SIC.

- Discipline actuellement inscrite à la programmation principale de SIC = 5 points
- Discipline inscrite à la programmation de la FISU = 5 points
- Discipline inscrite à la programmation de l'ACSC = 5 points
- Discipline qui a tenu un championnat canadien universitaire/collégial au cours des deux dernières années = 5 points
- Discipline inscrite aux Jeux du Canada de 2002 ou de 2004 = 5 points

2.6 Les autres étapes du processus de sélection des sports

- 2.6.1 Les choix se feront individuellement chez les hommes et chez les femmes.
- 2.6.2 On ajoute des disciplines jusqu'au nombre convenu pour la programmation principale par le conseil d'administration. Celui-ci déterminera aussi le nombre maximum d'athlètes retenu dans la programmation principale. Quand on se rapprochera du nombre convenu (tout près du nombre théorique d'athlètes, ou d'événements), il sera alors possible qu'une discipline moins bien classée soit choisie pour s'assurer de respecter le nombre maximum d'athlètes convenus.
- 2.6.3 On ajoutera des sports de façon à assurer l'équilibre entre les femmes et les hommes. Ainsi, on pourra choisir une discipline moins bien classée pour s'assurer de respecter les objectifs d'équité entre les sexes.
- 2.6.4 On ajoutera des sports en s'assurant que le calendrier des championnats pourra être géré convenablement. Ainsi, une discipline moins bien classée pourra être choisie pour éviter la concentration de championnats durant le même week-end.
- 2.6.5 Les appels seront entendus selon le mécanisme prévu par le « RED » et ils pourront être entendus seulement si l'on démontre que le processus de sélection et les critères n'ont pas été respectés. Les motifs d'appel sont décrits à la politique 90 de SIC.
- 2.6.6 Le conseil d'administration peut, à son jugement, choisir un sport moins bien classé pour compléter la programmation du dernier 30 % des places disponibles.
- 2.6.7 Au terme de cette démarche de sélection, les disciplines qui n'auront pas été retenues à la programmation principale pourront être considérées parmi le lot de sports admissibles, selon le conseil d'administration, à tenir un « championnat réalisé conjointement avec SIC », ou encore un « championnat national postsecondaire » ou bien un « championnat invitation ». Il sera possible de consulter le site Web de SIC pour obtenir plus de détails sur ces différentes formes de championnats.

ANNEXE 2

Répertoire des modèles de championnats canadiens

Ébauche # 7 approuvée par le conseil d'administration le 26 janvier 2004

<p>Programmation principale Sports interuniversitaires</p> <ul style="list-style-type: none">- Actuellement : 11 disciplines- Actuellement : 15 championnats et 19 bannières- Les qualifications se réalisent au niveau des associations régionales- Un ensemble de services est assuré par SIC	<p>Championnats accueillis en collaboration avec SIC</p> <ul style="list-style-type: none">- Des activités qui servent à qualifier des athlètes pour des événements de la FISU ou qui présentent des avantages importants de marketing pour SIC, ou encore des activités qui ne sont plus reconnues à la programmation principale de SIC suite à la révision.- SIC apporte son support de diverses façons après entente avec les FSN.- SIC convient avec les FSN les standards de qualification aux événements de la FISU et les communique aux parties intéressées.	<p>Championnats postsecondaires et tournois invitations</p> <ul style="list-style-type: none">- Les hôtes les organisent au bénéfice des collèges et des universités sans l'aide de SIC.- SIC joue un rôle secondaire en diffusant de l'information à ce sujet suite aux demandes exprimées.
---	--	---

Sport interuniversitaire canadien permet aux étudiantes et étudiants athlètes d'enrichir leur séjour universitaire en les exposant à des compétitions sportives de haut niveau autant au Canada qu'à l'étranger.

La programmation principale de SIC

SIC encadre quinze championnats canadiens dans les disciplines de sa programmation principale. Les quatre associations régionales organisent des compétitions tout au long de la saison et elles qualifient les athlètes et les équipes qui participent aux championnats canadiens universitaires. SIC apporte un support essentiel à la présentation de ces quinze championnats (voir colonne B du document en annexe.)

Les membres décident de s'inscrire à l'une ou l'autre de ces quinze disciplines en tenant compte de leur propre contexte au plan des équipements, des besoins de leurs étudiantes et étudiants, de la tradition, des installations, de la capacité financière, de leur compétitivité, de leurs ressources humaines et du *coaching* disponible. Aujourd'hui, cinq universités sont inscrites dans les quinze disciplines de la programmation principale de SIC. La moyenne de la participation par association régionale est la suivante : SUA – 8,7; FQSÉ – 7,7; SUO – 9,8 et Canada-Ouest – 9,7.

La programmation sportive de SIC est actuellement en révision. On évalue les disciplines actuelles et on considère des nouveaux sports dans le but de déterminer la programmation du cycle 2006-2007 à 2011-2012.

Les championnats accueillis en collaboration avec SIC

Il est aussi possible pour les athlètes universitaires de participer à des championnats canadiens organisés par les fédérations sportives nationales. Ces événements sont réalisés en dehors de l'autorité de SIC. Ils sont la plupart du temps organisés par une université, ou un comité organisateur local, en collaboration avec une fédération sportive nationale. Les participants à ces événements ne sont pas imputés de la perte d'une année d'admissibilité à SIC. Le rôle de SIC n'est pas totalement passif dans la tenue de ces championnats. Il est convenu par entente avec les FSN concernées. La colonne D de l'annexe résume le type d'appui offert par SIC.

« Les championnats accueillis en collaboration avec SIC » se retrouvent habituellement dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes :

- Épreuves de qualifications pour des compétitions de la FISU (à tous les deux ans)
- Activités démontrant des avantages marqués au plan du marketing du sport universitaire, ou des activités qui présentent des avantages au plan des programmes de SIC ou de ses membres
- Sports retirés de la programmation principale de SIC suite à la révision de la programmation du cycle 2006-2007 à 2011-2012.

SIC est toutefois responsable de convenir avec les FSN ou les hôtes les standards de qualification qui servent à sélectionner les athlètes qui représenteront le Canada aux compétitions de la FISU.

Les FSN qui souhaitent s'impliquer dans la tenue d'un championnat canadien universitaire devraient communiquer avec la direction générale de SIC pour examiner cette possibilité. La directrice générale de SIC, préparera ensuite une lettre d'entente qui précisera l'apport de SIC et le partage des retombées financières et autres qui pourront découler de la tenue d'un tel championnat.

Championnats postsecondaires et tournois invitations

Il est aussi possible pour des étudiantes et des étudiants athlètes de participer à des compétitions nationales organisées par des universités ou des collèges ou mêmes des FSN. Ces compétitions sont totalement indépendantes de SIC et les athlètes qui y participent ne perdent pas d'admissibilité à SIC. SIC peut diffuser de l'information à leur sujet si on en fait la demande.